



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Novissi

Communiqué de presse

Le Gouvernement apporte des changements au programme « NOVISSI »

Lomé, le 17 juin 2020 – Lancé début Avril 2020 en même temps que la mise en place de l'état d'urgence sanitaire et du couvre-feu dans les préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe, le Gouvernement annonce une revue du programme « NOVISSI », le Programme de Revenu Universel de Solidarité, pour mieux l'adapter à la stratégie nationale de riposte.

Cette décision intervient suite à l'annonce le 08 juin dernier de la levée complète du couvre-feu et du bouclage des villes, après avis du comité scientifique.

En effet, au lendemain de la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement a opté dans sa stratégie de riposte contre la COVID-19 pour le bouclage de certaines préfectures et la mise en place systématique du couvre-feu dans les préfectures connaissant de forts taux de cas confirmés.

Pour soutenir les Togolais dont les sources de revenus auraient été affectées par la mise en place du couvre-feu, le chef de l'Etat, SEM Faure E. GNASSINGBÉ a initié le Programme « NOVISSI ». Il s'agit d'un programme de transferts monétaires qui vise à octroyer via mobile money aux personnes et familles les plus vulnérables, des aides financières bimensuelles. Conformément à la stratégie de riposte du Togo, le programme a été systématiquement activé dans les préfectures soumises au couvre-feu. C'est ainsi que « NOVISSI » a d'abord été activé pour les populations des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé avant d'être étendu par la suite à la Préfecture de Tchaoudjo à partir de début mai.

En deux mois, un montant total de 11 362 973 000 francs CFA a été distribué à 567 002 personnes éligibles dans le Grand Lomé (préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe) et dans la préfecture de Tchaoudjo sur les 1 379 833 inscrits. Les bénéficiaires sont à 65,37 % des femmes et à 34,63% des hommes. Le trio de tête des métiers des bénéficiaires est composé de revendeur (se) à 40,29%, couturier(e) à 16,28% et de ménagères à 12,44%.

Vers une nouvelle orientation

La stabilisation de la situation sanitaire a induit l'actualisation de la stratégie de riposte du Togo. Désormais, les mesures strictes de riposte comme le couvre-feu ne s'appliqueront plus à l'échelle

préfecturale mais cantonale. Ainsi, le couvre-feu sera désormais systématiquement mis en place dans les cantons où de forts taux de contaminations seront constatés. Fidèle à sa volonté de venir en aide aux populations les plus vulnérables dans ces moments difficiles, le Gouvernement accompagnera les personnes éligibles dans ces cantons grâce au programme « NOVISSI ».

Le Gouvernement invite donc les populations à continuer à s'inscrire au programme en composant *855# afin d'en bénéficier si jamais leur canton devrait être soumis au couvre-feu.

Seules les personnes déjà inscrites pourront donc être bénéficiaires à ce moment.

Le Gouvernement rappelle l'importance pour chaque Togolaise et Togolais de continuer à respecter de manière rigoureuse toutes les mesures barrières afin de freiner la propagation du coronavirus dans le pays.

L'allègement substantiel des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire qui permet aux Togolais notamment aux bénéficiaires « NOVISSI » de reprendre leurs activités, ne doit pas être perçu comme une autorisation au relâchement mais plutôt une invitation à une prise de conscience collective de la population sur les dangers de la COVID-19.

Plus d'informations sur : <https://novissi.gouv.tg/>